



PROCÉDURE DE VOTE À DISTANCE

Assemblée Générale de THEMMA 2022

En cas d'absence à l'Assemblée Générale, les 22 et 23 juin 2022, les adhérent-e-s à jour de leur cotisation 2022 peuvent voter ou exprimer leur voix en suivant l'une des procédures suivantes :

1/ Le vote par voie électronique

Quand voter ?

- ⇒ Ouverture des votes : Vendredi 20 mai 2022
- ⇒ Clôture des votes : Lundi 20 juin 2022 à 15h00

Comment voter ?

- ⇒ En suivant le lien envoyer par mail par [**THEMAA vote@simplyvoting.com**].

Objet du mail : [**AG THEMMA 2022**] **Vote en ligne**. Vous aurez reçu ce mail :

- Soit le 20 mai 2022 pour les adhérent-e-s à jour de leur cotisation à cette date
- Soit à une date ultérieure, si votre adhésion a été traitée après le 20 mai

Si vous ne retrouvez pas ce mail, il peut vous être renvoyé : écrire à administration@thema-m Marionnettes.com.

2/ Envoi du pouvoir signé

- ⇒ Soit par courrier, dans sa version papier (*n'oubliez pas d'y apposer votre nom ou celui de votre structure, votre signature et le cas échéant le tampon de votre structure*) **avant le 17 juin 2022**

à : **THEMAA – AG 2022 – 14 rue de l'Atlas – 75019 Paris**

- ⇒ Soit par mail, dans sa version scannée (*n'oubliez pas d'y apposer votre nom ou celui de votre structure, votre signature et le cas échéant le tampon de votre structure*) **avant le 21 juin 2022**

à : **administration@thema-m Marionnettes.com**

Pour toutes questions concernant le vote à distance, contactez-nous au 01 42 41 81 67 ou à : administration@thema-m Marionnettes.com